

Le 15 avril, nous avons annoncé le projet de réorganisation de l'activité Outinord. Dès le 15 avril, nous avons mis en place des mesures de prévention et une cellule d'écoute sur le site, avec le groupe LHH. Ce dispositif est toujours en place sur le site et hors site. En effet la situation financière de OSA qui est en perte de 5 MEUR par an depuis 3 ans, n'est plus soutenable par le groupe dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas à l'heure actuelle 50 MEUR. Sachant que le groupe à réinjecter 15 MEUR dans OSA depuis 3 ans. Néanmoins la crise du logement n'a pas permis à OSA de retrouver un niveau d'activité leur permettant de couvrir ses frais fixe qui s'élèvent à 7 MEUR.

Le 30 avril 2025 s'est tenue la R 1 pour lancer le processus de PSE.

Depuis cette date, la direction a tenu depuis lors 11 réunions avec le CSE et 8 réunions de négociation. Ces réunions ont permis d'expliquer le projet et de répondre aux questions mais aussi de présenter et d'améliorer très significativement les mesures d'accompagnement pour les salariés. Le livre IV comprend de nombreuses mesures répondant à l'évaluation des risques psycho sociaux liés au PSE, mais également à leur prévention et à leur suivi, conformément aux préconisations de l'INRS.. Ces informations et mesures ont fait l'objet de discussions en CSE.

En parallèle, l'entreprise a mis à jour son document d'évaluation des risques professionnels pour tenir compte des projets de réorganisation et de PSE. Il a été présenté et discuté en CSE et validé par le CSE, le 10 juillet dernier.

L'entreprise continue par ailleurs de suivre les risques liés au projet, et a présenté un suivi sur ce point au CSE du 29 août 2025

L'entreprise après validation par le CSE a mis en place la suspension du contrat de travail pour ceux qui retrouvent un emploi. Plusieurs salariés ont demandé le bénéfice de cette mesure.

Dès l'initiation du projet, Outinord a créé les conditions d'un dialogue social respectueux et respecte le droit du travail. A ce titre, je tiens à rappeler contrairement aux allégations que nous entendons qu'aucun déménagement des machines n'est entrepris ni prévu. Malgré un long arrêt de la production par les salariés,

nous nous efforçons de livrer les commandes en cours. Elles sont nécessaires pour payer les salaires. L'entreprise doit continuer son activité même si la production serait sous traitée.

Le dialogue social a permis d'améliorer les propositions d'accompagnement de départ. Aujourd'hui la direction regrette que les partenaires sociaux aient refusé de signer un accord.

Compte tenu du refus des représentants du personnel de signer un accord, la direction établit une décision unilatérale fixant le contenu du PSE.

Thomas PUIJALON

Directeur général adjoint